

CNAS du 15 décembre 2021

Déclaration liminaire

Nous ne pouvons commencer ce CNAS sans évoquer la décision du gouvernement de geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Ainsi pour la première fois un quinquennat se conclut sans aucune revalorisation générale des traitements alors même que l'inflation repart à des niveaux forts élevés.

Cette décision entérine une baisse de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires, qui est aggravée par une baisse des promotions internes pour notre ministère.

Ces décisions rendent encore plus incontournable une action sociale ministérielle de haut niveau comme la défend notre fédération depuis de nombreuses années. Cela passe par des prestations nouvelles ou une amélioration des prestations existantes, ce qui fait défaut dans le projet de réforme qui nous est soumis depuis plusieurs mois.

Ce CNAS se réunit pour valider de nombreux points et plus particulièrement le volet organisation du réseau action sociale partie intégrante de la réforme de l'action sociale que vous avez initiée il y a plus de trois ans déjà et que notre fédération a rejeté dans sa version initiale.

C'est pourquoi nous avons participé à tous les lieux de débats qui nous ont été ouverts pour infléchir votre projet. Ainsi des évolutions importantes ont été apportées, dont le maintien de l'échelon départemental dans le réseau, ce qui était une condition incontournable pour notre fédération. Pour autant, **notre fédération a les plus grands doutes sur l'efficacité d'un réseau auquel on rajoute une strate administrative supplémentaire, à savoir le responsable régional et surtout nous ne percevons pas en quoi cette réforme améliorera la relation entre les agents et les acteurs de l'action sociale ministérielle.**

Concernant la cartographie du réseau action sociale, il est regrettable qu'il ait fallu attendre ce CNAS et les documents de travail pour enfin en avoir une vision un peu plus claire.

Elle met en évidence un âge moyen très élevé. Le renouvellement de cette population doit être anticipé. De ce constat, **notre fédération tire la conclusion que les garanties individuelles apportées aux agents en fonction sont importantes et nos nombreuses demandes ont été ainsi reprises : maintien de la terminologie de délégués, aucune mobilité géographique contrainte, harmonisation et revalorisation de l'indemnité.**

FO Finances attire votre attention sur les déroulements de carrière à l'intérieur du réseau et en particulier du nombre de promotions internes limitées alors que la catégorie B est très majoritaire.

FO Finances acte positivement l'harmonisation et la revalorisation du niveau de la prime pour l'ensemble des délégués, leviers de reconnaissance bienvenus. Pour autant une réflexion doit être menée concernant les délégués qui auront en charge soit deux départements, soit un département et une spécificité métier. Pour **FO Finances**, il serait normal qu'ils bénéficient d'un abondement compte tenu de « la double casquette » qu'ils devront assumer.

Notre appréciation reste pour le moins réservée sur le réseau à moyen terme, au fur et à mesure des départs naturels. Aucune garantie n'est apportée de ce point de vue, pire vous entérinez dès aujourd'hui le fait qu'aucun acteur de l'action sociale ne soit présent à temps plein dans certains départements.

FO Finances réitère ses positions, maintes fois réaffirmées dans les différentes instances. L'action sociale ministérielle doit rester au plus près des agents pour répondre au mieux à leurs attentes.

FO Finances n'en oublie pas les autres aspects de l'action sociale dont en premier lieu, le budget de 2022. Même si l'on peut être satisfait du maintien de celui-ci à hauteur de 2021 il n'en demeure pas moins qu'il a connu une baisse continue sur les dix années précédentes. On peut aussi dénoncer la ponction systématique sur la subvention de l'ALPAF cette année de l'ordre de 2M€ préjudiciable à notre avis à une action ambitieuse en faveur des agents.

Seule interrogation à ce jour, la réserve de précaution semble être constituée, comme constaté au point 5 relatif au CAL, mais on ne sait ni à quel niveau et ni de quel montant?

Concernant la restauration, et notamment l'augmentation de 0,5% de l'harmonisation tarifaire. Même si vous avez tenu compte de l'évolution de l'indice des prix des coûts de revient des repas pour amoindrir le montant, cela reste une augmentation pour les agents qui eux n'ont pas bénéficié d'un accroissement de leur traitement.

La fermeture de restaurants financiers se poursuit malheureusement. Le nouveau réseau de proximité (NRP) mise en place à la DGFIP ainsi que les diverses réformes telles que les fusions de centre ou de services et la mise en place du télétravail vont engendrer d'autres fermetures. Pour autant, nous regrettons l'exclusion des représentants syndicaux des discussions en local. Nous demandons toute la transparence sur les évolutions des restaurants financiers.

Ces fermetures ont pour conséquence le recours de plus en plus fréquents aux titres restaurant, dont **notre fédération revendique une revalorisation de la valeur faciale**, inchangée depuis de nombreuses années.

S'agissant des coins repas, depuis 2020 la participation financière du secrétariat général n'est plus imputée aux crédits d'action locale mais sur les crédits restauration. Une nouvelle fois aucun chiffre n'est donné dans les documents de travail. **FO Finances** en a plusieurs fois fait la demande et notamment lors du groupe de travail restauration du 30 novembre 2021. C'est pourquoi, **FO Finances** exige un état des lieux des coins repas prochainement.

S'agissant des crédits aide à la parentalité, l'enveloppe consacrée à cette politique est maintenue. Dont acte. Lors du groupe de travail du 29 septembre, **FO Finances** a réclamé une augmentation conséquente du nombre de berceaux réservés avec un souci de répartition nationale garantissant une offre harmonisée sur le territoire. Une réponse nous avait été donnée sur l'impossibilité de tout faire rapidement. Le dossier n'a pas progressé depuis le début de l'année et en cela la ligne de crédits présentée dans le budget 2022 ne nous rassure guère.

La ligne de crédit « aide aux personnes en difficulté » est en diminution. Alors même que la crise sanitaire a provoqué des catastrophes familiales pour certains agents, vous réduisez les crédits qui auraient pu servir à leur permettre de trouver leur équilibre.

La mise en place de nouvelles prestations paraît compliquée dans ces conditions.

Concernant l'EPAF, **FO Finances rappelle son opposition au projet initial de cession même partiel du parc**. Nous avons eu connaissance de l'accord du CSE de l'association pour le plan de sauvegarde de l'emploi touchant les 67 salariés. Nous demandons la communication de la répartition des salariés concernés par la rupture conventionnelle collective ou le maintien à EPAF.

Sur la mise en œuvre de la réforme, la fermeture définitive des centres de vacances au 31 décembre 2021 implique des coûts importants, comme leur mise en sécurité dans l'attente d'une vente qui, à l'évidence, n'aura pas lieu avant plusieurs mois. Au final cette opération s'apparente à une gabegie budgétaire en plus d'un non-sens dans le domaine de l'action sociale.

S'agissant de la **réforme de la gouvernance**, le dernier groupe de travail organisé le 3 mars envisageait de créer une fédération faitière englobant les 7 associations. **FO Finances** vous rappelle sa position : **seules les associations ALPAF, AGRAF et EPAF doivent être intégrées à cette réforme, les quatre autres associations relevant d'une organisation basée sur une adhésion facultative.**

Même si **FO Finances** a rappelé que la gouvernance actuelle n'était pas satisfaisante, rajouter une strate sans savoir ce que l'on va mettre dedans ne paraît pas être un gage de simplification. **FO Finances** sera vigilante dès le lancement des discussions afin de donner un contenu plus concret d'une gouvernance plus efficace où les représentants du personnel devront avoir toute leur place.

Ce CNAS a de nouveau pour ordre du jour une réforme d'envergure pour les acteurs de l'action sociale. **FO Finances** n'est pas du tout convaincue que celle présentée ce jour permette une meilleure efficacité du réseau, comme l'abandon partiel du parc EPAF soit une garantie d'une meilleure offre pour les agents. Mais une chose est certaine, **FO Finances mettra toute son énergie à défendre une action sociale ministérielle au service de l'ensemble des agents actifs et retraités et pour cela sera force de propositions.**

Un mot sur **la protection sociale complémentaire** actuellement en négociation au niveau fonction publique et qui risque de venir remplir notre agenda en cours d'année prochaine.

Si la participation de l'état employeur à la PSC de ses agents est une mesure qui répond à une très ancienne de nos revendications, pour autant il ne saurait être question qu'en contre-partie soit laissée pour compte la solidarité intergénérationnelle et le libre choix de l'organisme de complémentaire.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L' ACTION SOCIALE SUR :**

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE